

## **Bûcherons et danseurs, Notaires et poètes...**

Les deux premiers vocables de ce titre, "bûcherons" et "danseurs", font partie du lexique courant des aikidokas, depuis longtemps déjà, et probablement même depuis que l'Aïkido est Aïkido. Ils désignent, on le sait, sans aménité aucune, les collègues que l'on juge excessifs, dans un sens ou un autre, dans leur pratique.

"Notaires" ou "poètes", en revanche, ne sont pas usités (pas encore?), et sans doute faut-il voir en cela que l'Aïkido est perçu, prioritairement, comme un geste et non comme une parole.

Pourtant, comment ne pas voir que ce geste est langage? Qu'en tant que tel, il est pour une bonne part codé (même s'il s'en défend et aspire au "naturel", au "spontané")? Qu'en tant que tel, il établit une communication, est à la fois question et réponse? Qu'il permet de s'exprimer et de se faire entendre, qu'il est tourné vers l'autre pour qu'il le comprenne et qu'il y réponde?

Langage gestuel donc, ou geste communiquant, ces deux réalités, loin de s'opposer, se superposent, l'une étant la modalité de l'autre qui en est la justification ou la finalité.

Ainsi donc, dans cette cité Aïki, faite de geste et de langage, les aikidokas peuvent-ils, quand ils se caricaturent, se draper dans les costumes et manières du citoyen bûcheron, notaire, poète ou danseur...

Pour les bûcherons, le geste est tout et il n'est rien d'autre que lui-même. Il ne compte sur rien d'autre que sur lui-même pour parvenir à ses fins. Il sait que ce n'est pas la vue de la tronçonneuse, ni même son bruit, qui fera vaciller l'arbre, mais bien le tranchant de sa chaîne (affûtée à 30 °). Il sait que l'arbre ne veut rien entendre et qu'il faudra s'imposer à lui en accomplissant pleinement chaque action jusqu'à son terme. Qu'il n'a à attendre de l'arbre aucune complaisance, aucune connivence : son geste ne vaut que par ce qu'il accomplit dans sa réalité matérielle. Pour ce faire, puissance et technique se complètent dans ce savoir-faire mesurable et comparable.

La réalité du danseur est toute autre, bien que le geste soit aussi son outil. Mais ce geste, s'il vaut par ce qu'il est, vaut encore plus par ce qu'il évoque, par les prolongements et constructions qu'il suggère, tant dans l'espace que dans le sens. A ce titre, pour le danseur, un geste ébauché, sans intérêt aucun pour le bûcheron, sera souvent plus évocateur, parce que plus riche en potentialités, qu'un geste accompli qui ne sollicite pas l'imagination ni la complicité du public : l'ébauche fait appel à la part active du spectateur, l'accompli le pose en simple témoin.

Par ailleurs, là où le geste du bûcheron s'attache à abattre, celui du danseur tente plutôt d'élever; en cela, il ne se heurte à aucune contrainte matérielle extérieure et ne trouve qu'en lui-même ses propres limites qu'il s'efforce de repousser comme expression de sa liberté. Mais il ne saura jamais dans quelle mesure son interlocuteur, le public, aura été conquis, transporté ou abattu, ni si son message aura été saisi et partagé. Là où le bûcheron peut, à tout instant, mesurer son efficacité, il reste le seul juge de la rigueur de son geste.

Ces comportements, transposés tels quels dans le contexte Aïkido seraient, bien entendu, totalement inadaptés. Et cela, non pas tellement parce qu'ils ne seraient pas martiaux, car "abattre" un arbre et "conquérir" le public peuvent être, métaphoriquement, assimilés à des objectifs martiaux nécessitant stratégie et désir de s'imposer dans ce vaste combat pour la vie, que parce qu'ils s'adressent à des interlocuteurs très peu comparables au partenaire Aïkido qui n'est, nul ne peut le nier, ni un arbre, ni un spectateur. L'"autre", adversaire dans le contexte d'un conflit, partenaire dans le cadre

de la pratique, n'est pas un arbre dans la mesure, déjà, où il n'est pas que résistant : il est doté d'impulsions et d'intentions qu'il s'agira de contrôler et de détourner vers une sortie honorable et positive. Le geste de notre bûcheron devra donc se mettre à l'écoute de celles-ci et agir sur celles-là pour se façonner économiquement. Car le "Ki" de notre Aïki qu'il s'agit d'unifier est bien justement le lieu partagé des impulsions et des intentions et non celui de la matière brute, et c'est précisément dans cet espace que le geste Aïki doit se développer. L'atemi, que l'on utilise dans notre pratique, est bien révélateur de l'ambivalence de ce lieu fait tout à la fois de matière et de sens: malgré les apparences, il ne vise pas son accomplissement (l'impact) mais un effet sur l'intention et le comportement de l'autre justement sans s'accomplir. Et ce qui est vrai pour l'atemi l'est aussi pour tout placement, attitude, prise de contact, distance, déplacement...qui valent tant par ce qu'ils permettraient de faire que par ce qu'ils incitent l'autre à faire.

L'"autre" n'est pas plus un spectateur extérieur qui ne demande qu'à se laisser emporter : il est là d'abord en tant que contrainte qui vient bousculer et dont il faut bien appréhender la réalité matérielle pour être à même de l'entraîner dans sa spirale gestuelle, créatrice d'une nouvelle donne. Notre danseur devra accepter de brasser la présence et les exigences de l'autre pour les incorporer, les composer avec ses propres désirs de réalisation et de valorisation. Son mouvement, sa liberté d'expression s'en trouveront d'autant balisés, orientés.

On s'aperçoit alors que notre bûcheron et notre danseur, caricatures largement outrées dans la cité Aïki, pèchent finalement par le même travers: ne pas prendre le partenaire pour ce qu'il est, c'est à dire un autre soi-même, mais seulement comme un faire-valoir de sa performance.

Tout ce qui vient d'être dit pour ces experts du geste que sont les bûcherons et les danseurs pourrait être transposé chez les experts du verbe que sont les notaires et les poètes.

Là où le notaire veut saisir et circonscrire toute la réalité par ses mots, le poète tente de donner à voir ce qui est au-delà de cette réalité. Quand le notaire s'attache à ne laisser aucune zone d'ombre, aucune ambiguïté, le poète proclame la vérité de l'ambiguïté et la richesse potentielle de l'ombre. Si le notaire écrit en pensant qu'a priori son lecteur ne voudra pas comprendre mais qu'il y sera obligé, le poète, lui, écrit pour qui n'a aucune obligation de le lire mais très envie de le comprendre. Le notaire sera exhaustif et méthodique, le poète sera élégant et elliptique. Le notaire décrit et définit, le poète évoque et dérive...

Les atemis du notaire seront millimétrés, ponctuels et voudront stopper tout mouvement car ils n'attendent aucune réponse, mais ils auront bien du mal à saisir une réalité mouvante. Ceux du poète, allusifs et caressants ou bien lointains et ambigus, inviteront, comme un clin d'oeil, à la connivence, mais pourront-ils canaliser l'aveuglement?

Là encore, comme pour bûcherons et danseurs, ces deux types de discours sont décalés dans le contexte Aïki car, s'ils cherchent bien sûr à être compris, ils n'invitent pas pour autant au dialogue et ne posent pas le lecteur en vrai interlocuteur : le notaire rédige ses textes pour que justement il n'y ait pas de discussion et le poète compose ses oeuvres pour qu'elles existent en elles-mêmes.

Certes, il serait déjà bien que les bûcherons deviennent poètes et que les notaires apprennent à danser, mais cela ne suffira pas à fonder le geste ou le verbe Aïki : il faudra encore qu'ils se reconnaissent en l'autre et qu'ils lui reconnaissent les mêmes droits de comportement et d'expression.

Alors la négociation commencera.

Franck NOEL